

PRO POSITs Ori

Les trois propositions auxquelles s'ajoute une quatrième, comme elles paraissent dans le compte-rendu de la réunion du 6 Mars 1991 qui nous a été envoyé, j'en extrais les points suivants qui pourraient éventuellement donner forme une nouvelle proposition:

La première proposition (Cartel Eric Didier, Christian Oddoux, Michel folivet) repose schématiquement sur le principe "l'analyste ne s'autorise que de lui-même" et donc institue une liste des praticiens qui se déclarent comme tels et donnent par la suite les preuves de leur déclaration avec un dispositif qui paraît en effet trop lourd et dont l'objectif n'est pas clair. S'agit-il d'entériner un titre ou d'assurer à l'institution un dispositif de réflexion sur la ou les pratiques qui relèvent de psychanalyse?

La deuxième proposition (de Robert Grønberg) repose entièrement sur l'idée (idée ou nécessité?) de la garantie donnée par l'institution à ceux qu'elle considère comme-relevants de sa formation par une procédure de nomination des AM qui serait dotée d'un dispositif d'étude et de recherche sur l'acte de la nomination et sur la question de la qualification analyste. Dans le cadre de cette proposition il est, à mon avis, essentiel de prendre en considération les remarques de Dominique Simonney qui tempèrent sur l'absolu de la prise de parole en public comme critère de cette éventuelle nomination.

La troisième proposition (de Dominique Simonney) fait la synthèse de deux

remèdes. ce qui nous menerait probablement déjà à la constitution de deux :it(Ap, AM et amorce l'idée d'une troisième quoique ceci est un point

de discussion trop important pour qu'il soit tranché si vite, à savoir que

la passe pourrait conduire à qualification et laquelle.

En fait cette question est abordée par Claude Conté qui propose un travail portant sur la question de l'analyse "pure" ou "didactique" auquel travail la Passe livrerait le matériel nécessaire pour une élaboration. Ce travail est intrinsèquement lié à la question de ce qu'est l'analyse et l'analyste. Ce travail paraît ici comme dissocié de la question de la nomination-qualification du candidat (et laquelle); il n'est pas dit non plus si les protagonistes de la passe seraient eux-mêmes invités à y participer par la suite.

La question reste, alors, pourquoi les cartels de la 2e proposition nommeraient des analystes(peut-être) et non pas les cartels de la passe. S'il y a un problème immédiat, celui des transferts impliqués qui

gèneraient éventuellement les cartels dans leur travail de nomination, ce problème pourrait trouver une solution, si la nomination-qualification se faisait dans un second temps, après qu'un certain travail théorique soit accompli et les transferts ainsi allégés, ce qui permettra de prendre la distance nécessaire à la nomination. Mais effectivement à cette dernière reste toujours imbriquée la question d'une fausse liste des didacticiens, de la création de ce semblant dont on parle. Ne pourrait-on le résoudre,

Il reste que

en nommant ces gens Analystes Membres de l'Association au même titre que les autres, s'ils ne l'étaient déjà?

Pour résumer et reprendre l'idée de Claude Conté, une synthèse et un ajustement de ces trois propositions semble promettre le fonctionnement le plus varié et la mise en place des dispositifs nécessaires à une nouvelle institution pour l'analyse freudienne. Notamment avec: Une inscription des Membres à travers un comité d'accueil. Une liste des Analystes Praticiens

dont certains se déclareraient peut-être au moment de leur admission. Une liste des Analystes Membres selon la proposition de Robert Grinberg, avec prise en considération des observations de Dominique Simonney qui permettraient la création d'un dispositif de nomination-qualification et de réflexion sur ce thème qui ne prendrait pas uniquement en compte la prise de parole en public. La Passe. Maintenir et élargir son dispositif d'expérience et d'élaboration théorique, comme le propose Claude Conté. Mais, la question de nomination-qualification reste (et laquelle) et ceci non pas uniquement comme la carotte pour le candidat. Que l'accession au titre du psychanalyste se fasse à deux types variés et à travers deux instances, comme à l'ex- Ecole Freudienne, semblait maintenir à mon avis quelque chose du tranchant du désir d'analyste, revenait sur la question du "s'autoriser" qui était aussi une question de désir et si elle a soulevé plus de questions qu'elle n'a résolu, elle a permis néanmoins de les mettre au travail. Ceci pour l'idéal. On pourrait aussi trouver une solution W ce noeud entre désir

d'analyste, demande à l'institution, et désir de l'Institution vis-à-vis

des membres, en nommant ces gens tout simplement aux cartels de la Passe pour trois ans,

La Pratique ou mieux la Clinique. Augmenter le nombre des cartels cliniques, continuer l'élaboration du Trait du Cas pour ceux que ça intéresse, organiser des journées annuelles et un conseil ou comité de la pratique où seraient élus pour un temps ceux que les questions du contrôle de la clinique occupent dans un moment de leur parcours ou/et en priorité..

Maintenir les termes dispositif et procédure au sujet desquelles André Masson a fait une élaboration si intéressante (voir Reins Après Coup, Courrier Oct. 1990). Dispositif, a plutôt un sens technique, un agencement des moyens pour permettre un travail, procédure a le poids d'un acte, et est productif d'effets. On peut dire que les Cartels (Théoriques, Cliniques, Elus, contingents finalement) ou les contrôles (en tant que nécessaires mais pas obligatoires) sont des dispositifs d'une Institution pour l'Analyse, que la Cure, l'Enseignement ou la Passe sont aussi des procédures spéciales de l'effectuation de cette Analyse, des procédés créateurs, et productifs d'effets, des processus qui jalonnent le devenir analyste et le travail d'élaboration de cette expérience.

Finalement, que "l'analyste ne s'autorise que de lui-même" devrait rester

le risque possible de chacun à prendre, quitte à prouver par la suite ce qualificatif soit par des enseignements- prises de parole publiques

(publications), soit par son travail dans un des dispositifs de l'institution, soit par les deux quitte à se faire nommer à un moment ou un autre.

Le risque que prend à se déclarer comme

quelqu'un à s'autoriser analyste (dans son cabinet) et tel dans une institution (pas tous le font), le risque

que prend quelqu'un à s'exposer publiquement dans son rapport à l'analyse par l'écrit ou l'oral, sur la clinique ou sur la théorie, ou le risque de parler de son désir (d'analyste) et du trajet (tragique) de son analyse presque de sa vie- sans filet, ce sont des risques différents selon les désirs différents et les objets qui les animent.

Haroula Pépéli

Londres, 22 Avril 1991,